

BRISONS L'ENFERMEMENT DANS L'APPAUVRISSSEMENT

avec le



DOSSIER P. 4



ÉDITO

Tax shift, le bonneteau
fédéral et la répression
de la contestation

P. 3



MOT QUI PUE

L'exclusion
(sociale)

P. 7



CHEMINOTS

C'est scandaleux !

P. 9

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi
Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra **le 12 mars 2016**.

Il procèdera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**, mandat occupé actuellement par Étienne Libert, sortant et rééligible ;
- trois vérificateurs aux comptes
 - Marie-Jeanne Debus (Poste), sortante et rééligible,
 - Alphonse Van Den Broecke (Chemins), sortant et rééligible,
 - José Castieau (Admi), sortant.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel. La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit **pour le 15 novembre 2015** à midi au Camarade Luc Vanderweyden, Président régional CGSP – rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

Hainaut occidental
Congrès statutaire 2016

Le Congrès statutaire intersectoriel sera convoqué **le samedi 23 avril 2016** dès 10h30, place Verte 15 à 7500 Tournai.

En application des statuts, il est fait appel aux candidatures pour les mandats suivants :

- Secrétaire régional intersectoriel, poste occupé par Daniel Verdebout, sortant et rééligible,
- Secrétaire régional adjoint, poste occupé par Dany Vandenbrande sortant et rééligible,

- Président régional, poste occupé par Patrick Leveau, sortant et rééligible,
- Vice-président régional, poste occupé par Alain Haubruge, sortant et rééligible,
- Trésorière régionale, poste occupé par Katty Cretteur sortante et rééligible,
- Trésorier régional adjoint, poste occupé par Grégory Wallez, sortant et rééligible,
- Trois vérificateurs aux comptes postes occupés par Valérie Gillebert, Bernard Roland et Marc Decavele, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par écrit au Camarade Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

D'autre part, il est fait appel à la mise en place de la Commission des Femmes ainsi qu'à la Commission des Pensionnés et Pré-pensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur candidature par écrit au Camarade Daniel Verdebout, Secrétaire régional intersectoriel, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai, **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

Huy
Élections statutaires

Il est fait appel aux candidatures de :

Élection au Comité régional intersectoriel du 11/02/2016 :

- un Président régional intersectoriel ;
- 2 Vice-présidents intersectoriels ;
- un Trésorier intersectoriel.

Élection au Congrès régional intersectoriel du 1/03/2016 :

- un Secrétaire régional intersectoriel ;
- 2 Vérificateurs aux comptes.

Attention :

Les candidatures doivent être transmises par écrit au secrétaire régional intersectoriel **au plus tard le 4/01/2016**.

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, les secteurs décideront d'accorder ou non leur parrainage **pour le 9/02/2016**.

Renseignements au 085/82 45 55.

Remarque :

Les titulaires sortants et rééligibles sont d'office candidats sauf avis contraire de leurs parts.

Welkenraedt
Offre d'emploi

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14

4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation

Charles Michel a fait une nouvelle fois la même promesse pour les bas salaires ! 100 euros nets à l'horizon 2019 et dans le même temps un cadeau, immédiat lui, au patronat (baisses des cotisations patronales), des augmentations de la fiscalité indirecte (TVA, accises) et, en plus, il envoie la note aux régions (930 millions) et aux pouvoirs locaux (260 millions). Ce n'est pas la première fois que Charles agit ainsi mais maintenant le premier ministre du gouvernement fédéralo-flamand devient un maître dans l'art du bonneteau. À part lui et ses amis patrons, il n'y a que des perdants !

Au-delà de la crédibilité de ses promesses, dans le meilleur des cas, le travailleur ou l'allocataire social sera quand même perdant. Rappelons que depuis juin 2015, il manque 2 % sur tous les traitements et allocations, que la TVA est augmentée sur l'électricité et que les accises sont régulièrement augmentées pour des raisons budgétaires !

Le gouvernement fédéral des droites est devenu un spécialiste du transfert des mesures d'économies vers les entités (régions et communautés) et pouvoirs locaux. C'est un déni de la loyauté fédérale qui ne peut conduire qu'encore plus vite vers une nouvelle réforme de l'État puisque son esprit-même est renié par trois des partis signataires de cette réforme. Dans tous les cas, à défaut de renoncer à la logique d'austérité, les travailleurs, et singulièrement ceux des services publics, paieront une nouvelle fois la note de ces politiques iniques.

La pression sur les mouvements sociaux n'est donc pas le fruit du hasard.

En France par exemple, le PS français criminalise deux chemises déchirées ou un délégué CGT qui refuse de serrer la main du président. Ou encore à la SNCB où dès 3 heures du matin les huissiers sont présents avec des arrêts unilatéraux de la justice et avec des policiers armés jusqu'aux dents ! La logique est la même : il faut empêcher les mouvements collectifs.

Après coup, les responsables politiques expliquent que c'est au nom de la liberté individuelle ou encore au nom de la sécurité des usagers...

Ce dont il s'agit, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes

La sécurité des usagers est-elle assurée quand on oblige des personnels de cabine de signalisation à travailler 16 heures d'affilée ? La liberté individuelle évoquée par tous les responsables politiques de ce gouvernement est battue en brèche par les mêmes au nom de la lutte contre le terrorisme, ou de la santé publique ou de la lutte contre les accidents de la route. Ce dont il s'agit, le vrai objectif, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes renforcées par leur politique.

Ce sont ceux qui nous accusent de pratiquer un syndicalisme du 19^e siècle qui mettent en place une politique de répression du mouvement social digne des années de développement du capitalisme !

La défense des intérêts des travailleurs n'a jamais été autant d'actualité qu'au 21^e siècle et doit, avec la question environnementale, faire l'objet d'un nouveau débat national et international. Seules les logiques individualistes du monde patronal et de leurs représentants politiques sont dépassées et surtout dangereuses. Elles ont conduit à la Seconde Guerre mondiale en luttant contre les travailleurs au nom de leurs bénéficiaires. C'est la guerre des classes détentrices du capital contre les travailleurs qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

La lutte c'est la vie, la lutte c'est moderne, la lutte c'est indispensable !
Ils ont peut-être le pouvoir mais nous avons la force du nombre.

Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix

Le 17 octobre est la Journée mondiale de Lutte contre la Pauvreté. À cette occasion, la CGSP wallonne a pris part à la journée d'actions organisée par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) à Namur. Manifestations, rencontres politiques, festival solidaire, théâtre : depuis plus de 10 ans, le RWLP mobilise citoyens, représentants politiques, associations et syndicats autour de la lutte contre la pauvreté.

Un réseau dense uni contre la pauvreté

Il y a plus de 25 ans que le RWLP a vu le jour sous l'impulsion d'une série d'associations de terrain qui souhaitent renforcer leur poids politique tout en axant leur démarche sur la participation directe des populations. En 2003, le réseau s'est constitué en ASBL afin de structurer son fonctionnement et de pérenniser son action.

Le réseau wallon réunit 25 associations membres et des partenaires autour « d'une démarche participative sur l'accès et l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté en Région wallonne, dans une préoccupation de justice sociale indispensable à une société démocratique. »¹

Il travaille à la rencontre des acteurs politiques, des associations, des citoyens et des syndicats afin que la parole des personnes appauvries soit entendue et reconnue en tant qu'expertise pour lutter efficacement contre la pauvreté et la privation des droits sociaux fondamentaux qui en découlent.

Le travail mis en place par le RWLP fait figure de proue en matière de travail social et politique et a, entre autres, permis le développement, il y a 20 ans, du réseau belge de lutte contre la pauvreté en partenariat avec les acteurs bruxellois et flamands.

Actions multiples, acteurs hétérogènes

Le RWLP a bien compris que la lutte contre la pauvreté devait avoir lieu à différents niveaux. Cette action multimodale est aujourd'hui la force de cette organisation présente sur tous les fronts. Le réseau permet aux personnes en situation de pauvreté de faire entendre leur voix, leurs expériences et leur vécu à la classe politique, aux travailleurs sociaux et aux institutions auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Il organise des ateliers de rencontre, des assemblées résidentielles et des groupes de travail multidisciplinaires autour de questions fondamentales telles que l'accès au logement, à l'énergie, la gratuité scolaire ou encore l'action des Centres publics d'Action sociale. Ces rencontres, en dehors des lieux et temps habituels, permettent de faire émerger des réflexions sur les rôles, difficultés et leviers d'actions de tous ces acteurs.

Le RWLP est aujourd'hui un interlocuteur incontournable sur les questions de pauvreté et de droits sociaux, culturels et économiques pour le monde associatif et syndical.

À ce titre, il n'hésite pas à sortir de son champ d'action stricto sensu afin de participer à d'autres combats à travers des plateformes comme les *Acteurs des Temps Présents*² ou des collectifs comme *Ensemble pour Résister*³.

La mise en place de campagnes d'éducation permanente sur des thématiques ciblées et la rédaction d'outils permettent de mettre au-devant de la scène politique et médiatique les enjeux fondamentaux liés à la lutte contre la pauvreté.

Enfin, l'action vers les autorités politiques wallonnes et communales est sans doute un des leviers les plus puis-

sants sur lequel le réseau concentre son action. Ce travail de lobbying politique, visant à placer la question de la pauvreté au centre des politiques wallonnes, a récemment porté ses fruits. Dans la déclaration gouvernementale, puis sous la forme d'un décret, le RWLP s'est vu confier une mission d'expertise auprès des autorités politiques wallonnes afin d'organiser un plan de travail pluriannuel pour les plus précarisés. La compétence est gérée directement par le Ministre-président wallon qui s'est par ailleurs engagé à désigner un(une) collaborateur(trice) exclusivement pour gérer cette matière.

L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective.

Définir la pauvreté sans ranger dans des tiroirs...

Un des enjeux de la lutte contre la pauvreté, c'est avant tout de la nommer, de la définir, sans exclure ni généraliser. Exercice difficile, car il est nécessaire, comme le dit très justement Christine Mahy, la Secrétaire générale du RWLP, de prendre en compte que « *notre société (qui) s'est technocratisee, et range le réel, la vie et les gens dans des tiroirs ou dans des cases, lesquels sont définis et étiquetés sur la seule base de ce qui est apparent de ceux qui sont visibles* ». ⁴

L'objectif n'est donc pas de dire aux personnes appauvries comment et pourquoi elles sont appauvries mais de définir les dynamiques de cet appauvrissement et la manière de lutter efficacement contre avec les principales personnes intéressées.

L'appauvrissement, c'est un accès insuffisant et/ou empêché aux :

- richesses matérielles ;
- richesses immatérielles ;
- richesses relationnelles ;

- richesses privées, psychologiques ou affectives ;
- richesses collectives ou solidaires ;
- richesses naturelles.

« Pour qui possède une part suffisante de ces richesses diverses, traverser la vie offre tous les possibles, toutes les découvertes, la modernité et le progrès, les voyages et les expérimentations, la mobilité sociale et les changements dans la sécurité, l'adaptation aux technologies nouvelles, bref LA vie. »⁵

Comme toujours, le choix des mots n'est pas anodin. L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective. C'est pourquoi, parler d'appauvrissement est déjà une manière de rendre du pouvoir aux personnes appauvries.

De même, pour le RWLP, mieux vaut employer le terme de pauvreté durable et non celui de pauvreté générationnelle, le second sous-entendant un aspect héréditaire à un phénomène social qui n'a rien à voir avec une quelconque prédestination génétique.

Parler de pauvreté générationnelle, c'est gommer la lutte des classes derrière la question de la lutte contre la pauvreté, en mettant, qui plus est, la responsabilité de cet état de pauvreté sur un groupe d'individus plutôt que sur les dynamiques socio-économiques et politiques qui le génèrent.

Comme le rappelle Christine Mahy : « (...) on ne "tombe" pas pauvre, de la même manière qu'on ne "tombe" pas enceinte, en fait. Il y a des facteurs structurels et conjoncturels, collectifs et individuels, qui appauvrissent. »⁶

... pour lutter contre l'appauvrissement

Pour fonder une véritable lutte contre l'appauvrissement et la pauvreté durable, le RWLP préconise une méthode à trois axes :

1. Une vision horizontale dont l'objectif est de garantir l'accès aux différentes richesses par des politiques structurelles wallonnes afin de faire de la prévention « naturelle » de l'appauvrissement.
2. Une vision verticale qui suppose le développement de politiques spéci-



ifiques au sein des politiques sociales existantes afin d'éviter que l'appauvrissement ne glisse vers la pauvreté dans une vision « curative » du problème.

3. Et enfin, un dispositif combinant l'axe vertical et horizontal intensif dans le but d'agir là où l'appauvrissement durable est installé et de faire ré-exister les possibles.

Aujourd'hui, fort de son statut officiel d'expert auprès des autorités politiques wallonnes et de sa légitimité parmi le milieu associatif et syndical, le RWLP espère initier des changements de politiques structurelles afin d'agir non plus sur les effets visibles de la pauvreté mais sur ses causes tant au niveau socio-économique qu'au niveau culturel.

Le 16 octobre, le RWLP a présenté un ouvrage rendant compte de son action



afin d'éradiquer la pauvreté, l'appauvrissement et la pauvreté durable. L'ouvrage explique pourquoi et comment nos sociétés fondées sur les principes « croissance, économie, emploi » alliés au mythe de la consommation, consacrent l'enrichissement d'une minorité et le refoulement à leur marge de millions de citoyens. Pourquoi et comment les processus de précarisation et d'appauvrissement généralisé se développent alors que les dispositifs de sécurité sociale s'effritent gravement.

Joseph Charlier, Ya Basta ! Assez ! Échec à la pauvreté !, Éditions Couleur Livres, Bruxelles, 2015, 16 €.

1. Origine in RWLP, www.rwlp.be

2. <http://www.acteursdestempsresents.be>

3. <https://www.facebook.com/sameninverzetensemblepourresister>

4. Y. Samzun et M. Sinnaeve, *Christine Mahy - Mon fil rouge : ceux qu'on ne voit pas*, Agir pour la Culture, Automne 2014, Bruxelles.

5. RWLP, *Droit aux richesses : production collective*, https://www.senate.be/actueel/homepage/Informatieverslagen/Kinderarmoede/hoorzitting_2015.06.22/Christine_Mahy.pdf

6. Y. Samzun et M. Sinnaeve, op.cit.

Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches ?

Le 2 février, la CGSP wallonne recevait François Ruffin, rédacteur en chef du journal Fakir et Thomas Coutrot, coprésident d'ATTAC France pour débattre de cette épineuse question.

D'emblée, François Ruffin stipule que, pour lui, le protectionnisme est un outil parmi tant d'autres à mettre au service d'une certaine politique, et que face aux plans sociaux qui se multiplient et déciment les classes populaires, il devrait à tout le moins être étudié. Or, force est de constater que dès son évocation, il se voit disqualifié car la seule option économique actuelle (celle des hérauts de TINA) a été transformée en valeur morale, ce qui revient à dire que dans un régime de libre-échange, une seule politique économique est possible. Pour étayer ces propos, François Ruffin cite l'économiste Gary Becker qui déclarait dans *Business Week* que le libre-échange allait permettre de corriger les « excès » du droit du travail et de la protection de l'environnement en obligeant les pays à rester « compétitifs ». Quant à savoir pourquoi ces attaques sont restées sans réaction, il présente une analyse de classe selon laquelle la petite bourgeoisie intellectuelle n'a jusqu'à présent pas été touchée directement par la mondialisation, ce qui explique dans les grandes lignes sa passivité et l'attentisme des partis politiques.

Réduire à néant la capacité régulatrice des États

Pour François Ruffin, alors que le protectionnisme est souvent dénoncé comme étant utopique, c'est le libre-échange qui constitue en fait une véritable utopie.

Pour Thomas Coutrot, nous constatons actuellement une phase d'essoufflement du processus de mondialisation. Toutefois, avec la prolifération d'accords libre-échangistes (Grand marché transatlantique, Accord sur le commerce des services, accord entre l'Union européenne et le Canada), nous assistons paradoxalement à une offensive tous azimuts, non pas sur les droits de

douane de plus en plus inexistantes mais sur les capacités régulatrices des États. Offensive qui témoigne par ailleurs de la mainmise des multinationales sur les États.

Pour lui, le libre-échange traduit surtout le processus permanent d'accumulation du capital.

Attaque ou défense ?

Concernant le protectionnisme, Thomas Coutrot pose bien évidemment la question du cadre et du niveau auxquels il serait opportun de l'instaurer. Pour lui, le protectionnisme est tout sauf un outil anodin car son inéluctable lien avec les frontières véhicule une représentation de la menace qui n'est pas neutre et qui peut induire le repli sur soi et la peur de l'étranger. Partant, il lui semble que d'autres outils sont possibles comme la souveraineté alimentaire ou le contrôle des mouvements de capitaux. Concernant les flux de marchandises, nous devrions renchérir les coûts de transport (pensons au kérosène non taxé !) et œuvrer ainsi à une relocalisation de l'économie (circuits courts, production locale) propice à décourager le transport des marchandises.

En guise de réplique, François Ruffin ne s'oppose pas à cette idée de taxe kilométrique mais il soulève immédiatement la question du niveau d'application de la mesure en ajoutant d'emblée qu'il ne se fait guère d'illusions sur la praticabilité si ce niveau est européen ou mondial. Pour lui, le niveau national reste le seul où des actions sont possibles.

À ses yeux, il importe de recréer une politique industrielle qui nous permettrait de reprendre en main notre destin commun. En effet, à l'heure actuelle, les politiques commerciale et monétaire nous coupent les bras et créent un sen-

François Ruffin



Thomas Coutrot



timent d'impuissance. Le protectionnisme permet d'enrayer la désespérance sociale et de poser à nouveau la question du sens (que veut-on produire ?)

Thomas Coutrot est, quant à lui, davantage favorable à une tarification progressive du mésusage et à un modèle qui générerait plus d'emploi, moins de consommation et moins d'inégalités. Pour lui, le protectionnisme est une condition nécessaire mais pas suffisante de la lutte des classes.

Des questions stratégiques

Le débat sur la question du protectionnisme soulève inéluctablement la question stratégique du cadre où opérer, celle des outils et des terres qu'on laisse en friche (alors que la nature a horreur du vide) et des conséquences que cette désertion du champ peut avoir...

Il pose aussi la question de l'efficacité des outils mis en œuvre, mais somme toute, peu importe la couleur du chat, pourvu qu'il attrape des souris.

L'exclusion (sociale)

Si on m'enlève des mots et si on m'en met d'autres à la place, je ne vais pas la penser de la même manière, la réalité sociale.¹

Frank Lepage

En Belgique, plus d'un cinquième de la population vit dans la pauvreté ou en exclusion sociale, selon le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP, voir le dossier dans cette même Tribune). Entre 2004 et 2014, 146 000 sanctions ont été promulguées en matière de chômage, dont 43 000 exclusions.

En Wallonie, près d'un Wallon sur cinq est en situation de pauvreté monétaire. 41 % des personnes pauvres en Belgique résident en Wallonie et les allocations d'insertion de 32 000 Wallons dont 13 000 isolés et chefs de ménage ont été supprimées en janvier 2015.

Un tableau sombre qui montre en effet que certaines franges de la population sortent du cadre, en sont exclues. Étymologiquement, l'exclusion vient en effet du latin *excludere* qui signifie faire sortir. « *Les exclus sont en effet des citoyens sortis, plus ou moins manu militari, du cercle de la protection sociale, cercle désormais fermé, numerus clausus* »².

La mise à l'écart

Nul n'est à l'abri de l'exclusion sociale car cette dernière est souvent consécutive à une perte d'emploi, au surendettement, à la privation d'un logement. Elle prend souvent la forme d'un appauvrissement important, d'une cassure des relations sociales et elle est souvent vécue comme une perte d'identité qui engendre un sentiment d'inutilité et une usure induite par la quête permanente de la survie.

Pourquoi devrions-nous être circonspects lorsque tous ces *sans* (sans-papiers, sans domicile fixe, sans revenus, sans droit, sans logement...) sont tous repris sous le vocable d'exclus ? Tout d'abord parce que l'exclusion sociale témoigne de la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe « *en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut-être volontaire ou subi.* »³



Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré

Deuxièmement, même si l'exclusion sociale est tout sauf un phénomène nouveau, l'apparition de cette expression, elle, remonte aux années 80. Or, ces années 80 sont bel et bien celles de l'arrivée au pouvoir de Thatcher et Reagan. Ce changement de cap politique marque aussi le début de l'hégémonie du néolibéralisme qui va se caractériser par la suprématie de TINA (*il n'y pas d'alternative*). Et pour qu'il n'y ait pas d'alternative, il faut bien évidemment qu'il n'y ait pas de choix et partant pas de conflit. L'exclusion sociale, les exclus apparaissent alors pour remplacer d'autres manières de désigner ce phénomène et ces catégories de la population. Et c'est ainsi que les *dominés*, les *opprimés*, voire les *exploités* ont dû céder la place aux *exclus*.

Rendre invisible la lutte des classes

Ce changement est tout sauf anecdotique. Tout d'abord, il manifeste inéluctablement un refus des termes marxistes et de la grille de lecture que ceux-ci induisaient.

En d'autres termes, il faut à tout prix éviter les mots qui sentent le soufre, les mots qui peuvent être litigieux au

sens premier du terme et il faut rendre invisible la lutte des classes.

Car, « *dans la démocratie libérale, il ne saurait être question d'oppression, ni d'exploitation. Ces mots impliqueraient en effet qu'il existe des oppresseurs et des exploités, ce qui s'accorderait mal avec la fin proclamée des relations de classe.* »⁴.

C'est ainsi que, par un tour de prestidigitation sémantique, les exclus ne sont les victimes de personne puisqu'il est bien ardu de désigner des « *exclueurs* ». Deux décennies plus tard, la pensée dominante les rendra par ailleurs responsables de leur sort !

Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré. Ce glissement sémantique (un *language shift* pour parler comme le gouvernement des droites ?) amène ainsi à « *accepter que la lutte contre l'injustice soit remplacée par la compassion et la lutte pour l'émancipation par les processus de réinsertion et l'action humanitaire.* »⁵.

Mais ça, cela sera sans nous et pas en notre nom !

1. Frank Lepage, *L'éducation populaire, ils n'en ont pas voulu*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2007, p. 41.

2. Michel Gheude, "Exclusion", in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir), Belgique, Aden, 2007, p.214.

3. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Exclusion_sociale.htm

4. Éric Hazan, *LQR, la propagande du quotidien*, Paris, Raisons d'agir, 2006, p. 107.

5. Idem, p. 108.

La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité

La solidarité, on l'invoque sans cesse, on l'exige, on la revendique ! Et pourtant, elle sonne comme une incantation tant les politiques hostiles la mettent à mal. Pour un peu, on n'oserait plus prononcer le mot que du bout des lèvres. Avec un taux de chômage à 20 % et la diversité de sa population, la solidarité est indispensable à Bruxelles. C'est pourquoi, elle doit rester au premier plan de nos préoccupations et nous devons trouver les pistes pour la maintenir.

La solidarité c'est, pour nous et d'une manière très générale, cette idée qu'il y a une interdépendance entre les membres de la société et que des mesures doivent être mises en place par l'État ou la puissance publique pour faire en sorte que chacun puisse vivre dignement et trouver sa place dans l'ensemble, quel que soit le niveau considéré. En effet, il ne s'agit pas seulement d'être solidaire avec sa famille, ses collègues, ou les membres de sa communauté, mais de la manière la plus large possible. Dans notre approche universaliste, on appelle à la solidarité entre les peuples.

Cette solidarité est consubstantielle des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont les conditions de base du contrat social.



Solidarité collective

Dans cette acception, la solidarité implique une répartition équitable des richesses, au sein de la population et non la captation par une caste privilégiée au détriment du plus grand nombre. Cette solidarité doit s'exercer non seulement par volonté et action personnelles mais par l'installation de dispositifs collectifs permanents, parties intégrantes du fonctionnement de la société. Il ne s'agit pas de laisser aux seules associations ou à des groupes aux intérêts particuliers la responsabilité de l'organiser sur base de leurs approches singulières, mais bien de l'instaurer à échelle générale et pour tous. C'est cette logique, soutenue par les partis progressistes sur le plan social et les organisations de travailleurs, qui a conduit au développement de la sécurité sociale au cours du XX^e siècle. Système des pensions par répartition des cotisations liées au salaire ; assurance chômage pour ceux qui cherchent un emploi ou

l'ont perdu ; accès pour tous aux soins de santé, à l'éducation, à des services collectifs.

Il ne s'agit pas d'une approche palliative intervenant au cas par cas, mais bien d'appliquer des principes de mutualisation et de redistribution ayant une portée générale.

Solidarité à géométrie variable

La question brûlante de l'accueil des réfugiés met en évidence la nécessité d'une politique publique. L'élan citoyen et l'aide directe dispensée par des associations sont aussi précieux et efficaces, au-delà du fait qu'ils témoignent fondamentalement d'une prise de conscience humanitaire et solidaire. Mais ces actions ne peuvent à elles seules apporter une réponse à la problématique des migrations de masse. Il faut pour cela une vision et des actions à l'échelle internationale. Dans ce domaine, comme dans d'autres, cette crise interroge la capacité de l'Europe à mener une - pourtant indispensable - politique sociale commune. En lieu et place, on voit les États membres de l'UE qui peinent à se mettre d'accord et se débrouillent en fonction de leurs intérêts ou selon la sensibilité de leur gouvernement voire de leur opinion publique.

Services publics, vecteurs de solidarité

Aux côtés de la sécurité sociale, les services publics sont l'autre bras par lequel s'exerce la solidarité. Enseignement, transports, infrastructures, services à la population, soins de santé, accès aux biens de première nécessité tels que l'eau, l'énergie et le logement, en principe accessibles à tous avec la garantie d'une égalité de traitement, relèvent également d'une redistribution des richesses par l'État.

Comment se fait-il que ces mécanismes vertueux qui permettent une solidarité effective soient menacés ? Tendances à l'égoïsme ; imaginaire d'un bonheur lié à la richesse et à la capacité à posséder des biens,

martelé par la société de consommation à grand renfort de publicité ; financiarisation de l'économie et avènement de la « bourse casino » ; sans oublier les gouvernements - pas que de droite d'ailleurs - qui sacrifient sur l'autel de l'austérité et du profit précaire nos acquis sociaux. Pour nous, la solidarité ne peut être réduite au rang de mythe destiné à nous rassurer et à calmer l'angoisse. Elle est une composante essentielle du projet de société progressiste que nous défendons. C'est pourquoi, nous continuerons à nous engager pour la développer et la traduire en actes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





C'est scandaleux !

Depuis le jeudi 8 octobre à 22h, la CGSP-ACOD a appliqué la première partie de son plan d'action.

Le 9 octobre c'était le district du Centre qui a ouvert les hostilités, le 19 octobre les districts NO/SE et finalement le 20 octobre, les districts NE/SO.

Je respecte le droit au travail mais je soutiens surtout celles et ceux qui ont choisi depuis longtemps de défendre les droits des travailleurs du rail ainsi que les intérêts des usagers.

Infrabel a demandé aux tribunaux de lancer des ordonnances.

Nous avons dû résister aux policiers exagérément armés vu les circonstances ainsi qu'aux assauts des huissiers.

La Ministre et les responsables d'Infrabel, nous accusent d'organiser des grèves politiques !

C'est scandaleux.

Oui, nous exécutons à la lettre, l'exercice légitime du droit de grève et nous avons installé des piquets de grève filtrants sans poser d'actes d'intimidation !

Les ordonnances reçues lors de ces trois journées de grève tournantes démontrent un véritable mépris des affiliés de la CGSP-ACOD.

Je demande à ces briseurs de grève, le plus grand respect pour notre organisation syndicale.

Je ne peux tolérer que les affiliés, délégués et permanents soient traînés dans la boue par quelques bouffons. Ceux-ci ne visent qu'un profit aux dépens des citoyens, des usagers et des cheminots.

Parler de sabotages, d'actes criminels est un peu trop facile...

Alors que pendant la grève du 9 octobre, c'est Infrabel qui a mis en danger les voyageurs et le personnel des trains dans la jonction Nord-Midi.

Pour deux agents, le temps de repos nécessaire n'a pas été respecté !!!

Où se situe la sécurité dans pareil cas !

C'est inacceptable.

Je remercie chaleureusement chacun d'entre vous pour votre investissement quotidien au service des usagers.

Mais il faut **continuer** et **durcir** ce combat.

Nous devons absolument obtenir des garanties concernant la pérennité de HR-Rail et arrêter l'hémorragie au niveau de l'emploi statutaire.

*M. Abdissi
Président*

Un CEO peut-il remettre en question le droit de grève ?

A-t-il ce pouvoir ?

Sommes-nous des bandits de grand chemin ou des criminels comme il le laisse entendre ?

Bien sûr que non, les syndicalistes sont des gens ordinaires qui œuvrent pour un idéal dans l'intérêt de tous. La solidarité est leur principale devise et de ce point de vue, ils n'ont pas de leçon à recevoir.

Le suffrage universel et d'autres droits fondamentaux ont été obtenus grâce à la lutte des travailleurs qui se sont organisés en syndicats. Plus qu'un droit ordinaire, le droit d'être syndiqué figure dans la Charte des droits de l'Homme.

Dans l'affaire médiatique qui nous occupe, il s'agit d'une grossière manipulation politique assortie d'une propagande patronale malsaine pour stigmatiser les travailleurs.

Eh bien, ces prolétaires qu'on se complait à présenter comme des criminels, des fauteurs de troubles... sont les syndicalistes qui au quotidien tentent d'apporter du bien-être à leurs affiliés. Mais cela dérange la classe supérieure, celles des nantis et des bourgeois, dans laquelle s'est identifié le CEO d'Infrabel.

La grève du 9 octobre devait se dérouler dans le calme et surtout dans le respect des droits syndicaux.

Seulement, Infrabel ou plutôt son CEO en a décidé autrement, mettant en avant toute une panoplie de motifs « fallacieux » afin de contrecarrer l'action syndicale annoncée par un préavis de grève en bonne et due forme.

Le Piquet de grève avait été mis en place comme de coutume, sans le moindre heurt et dans l'esprit d'informer les plus récalcitrants d'entre nous. Soudainement, les huissiers sont venus remettre l'ordonnance du

tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles et les astreintes y afférentes. On peut d'ailleurs se poser la question sur la légitimité d'un préavis de grève dans un tel contexte. Posée de manière unilatérale, une telle ordonnance permettrait de remettre en cause systématiquement le principe même du droit de grève.

Comme à chaque fois, c'est la douche froide et puis la colère qui envahit les travailleurs heurtés par ces méthodes commanditées par un CEO utilisant des procédés fort contestables. Qui est-il pour prendre de telles dispositions ? Agit-il seul ou y a-t-il collusion ?

La police armée de mitraillettes était au rendez-vous vespéral et, au soleil levant, un hélicoptère tel un Iroquois du Vietnam vrombissait au-dessus de nos têtes en guise d'accueil. Le malaise était perceptible, nous avions franchement le sentiment de revivre le film de Francis Ford Coppola « Apocalypse Now » en live.

Quel délit avons-nous commis ? Toute cette armada pour déjouer une action syndicale des Cheminots... Avouez que c'est complètement disproportionné... La question a déjà été posée à de multiples reprises, sommes-nous encore dans un État de droit ?

Cette situation, nos militants l'ont vécue et même très mal vécue !

Quel acharnement contre des travailleurs gravement attaqués par une droite aussi arrogante et mettant en scène des moyens douteux pour casser le droit de grève. Qui sont ces agresseurs qui s'érigent en donneurs de leçons et qui suppriment des milliers d'emplois sans sourciller au nom de leur idéologie ultralibérale ? Jusqu'où sont-ils prêts à aller ?

Ceux-là mêmes qui prétendent défendre la sécurité et qui oublient les

scènes apocalyptiques et leur médiocre prestation au soir de l'accident de Buizingen...

Sommes-nous encore dans un État de droit ? Ne s'agit-il pas là d'une dérive dangereuse d'un pouvoir hostile aux intérêts des travailleurs et qui continue à s'en prendre, exclusivement, aux plus vulnérables.

Monsieur Lallemand est l'instigateur de cette requête unilatérale réclamée anticipativement et, ce faisant, en remettant en cause le droit fondamental à la grève et son instrument à savoir le piquet de grève. Comment ose-t-on encore parler d'un dialogue social constructif quand on agit de la sorte ? Ces méthodes qui refont surface doivent nous rappeler les périodes les plus sombres de notre histoire sociale.

Pourtant, en nous rendant à la Cabine de Bruxelles Nord, nous n'avions pas à interpellé voire même intimidé « qui que ce soit » puisque tous les collègues étaient en grève. Manifestement, cette fâcheuse situation aurait poussé Infrabel à ce que deux agents poursuivent leur prestation de nuit « seuls » alors que d'habitude ils sont une douzaine à la même heure... Met-il la sécurité pour autant en péril ? Bien sûr que non puisque la sécurité c'est sa priorité...

De plus, pour saboter notre action de grève, il a rappelé des agents en repos ou CCP ce jour-là. Est-ce pour autant un dictateur ? Certainement pas, mais malheur à celui qui refuserait une injonction de sa part. Cette poigne de fer, il l'a cultivée depuis plusieurs années au point que l'homme s'est forgé une réputation redoutable et redoutée. Les nombreux témoignages nous font craindre que l'importante charge psychosociale qu'il génère par son attitude intimidante ne découle sur des « burn-out » voire plus.

Son comportement méprisant vis-à-vis de son personnel et l'interdiction de s'adresser au syndicat nous sont régulièrement rapportés. Quant aux méthodes vexatoires utilisées et l'acharnement dont les cadres supérieurs sont l'objet, ils sont indignes d'un management responsable.

En réalité, il excelle dans ces pratiques qui consistent à mettre la pression sur son personnel et ses cadres avec toutes les conséquences néfastes pour leur bien-être et leur santé.

Il faut qu'il le sache, la CGSP-ACOD ne compte pas en rester là.

Elle ne se laissera pas intimider et poursuivra son action pour la défense d'un service public de qualité et la lutte contre la suppression de milliers d'emplois !

*S. Piteljon, J.-P. Goossens
Secrétaires généraux*

M. Abdissi, Président

Commission paritaire nationale du 5 octobre 2015

Ce lundi 5 octobre 2015 après-midi s'est tenue une réunion de la Commission paritaire nationale avec plusieurs points importants à l'ordre du jour.

1. L'accord social du secteur transport de marchandises

- Nous protestons que le document définitif nous soit remis en début de séance, avec notamment les montants de la prime de motivation adaptés suite à notre demande (voir PV de la réunion de conciliation du 17 septembre tenue suite à notre préavis de grève marchandises).
- Cette procédure nous prive de facto de la possibilité de consulter nos militants.
- Nous prenons acte des montants proposés qui s'élèvent respectivement à 2 500 € et 5 000 € (bruts) mais répartis sur 5 années, soit un montant inchangé de 500 à 1 000 € par an.
- Nous regrettons que ce dossier ne soit pas traité lors d'une réunion spéciale de la Commission paritaire nationale.
- Nous rappelons que notre demande d'une garantie pour l'entretien du matériel roulant dans les ateliers SNCB s'est heurtée à l'accord intangible passé avec l'investisseur Argos qui ne comporte qu'une garantie de deux années.
- Nous craignons également que la possibilité de renvoyer chaque année 20 % du personnel de la filiale vers la SNCB constitue une possibilité d'écarter la totalité des Cheminots en moins de 5 ans.
- Le personnel contractuel deviendra

alors la norme, avec la perte de l'expertise des Cheminots.

- Le dumping social par la réduction des jours de congé et la détérioration des conditions de travail ne sont pas acceptables pour la CGSP-ACOD.
- Nous constatons qu'Argos n'apporte aucune stabilité pour l'activité marchandises, ce fonds d'investissement ne vise qu'une rentabilité à très court terme. Les efforts des travailleurs ne bénéficieront qu'aux seuls actionnaires de cette société Suisse.
- Nous n'avons aucune garantie quant à la pérennité des activités actuelles et sur la stabilité de cet actionariat !
- Nous soulignons que les disparités importantes dans les conditions de travail chez B-Logistics entre les ouvriers et les employés sont incohérentes avec le Statut du personnel.
- Nous actons qu'un Comité de suivi sera mis en place pour suivre le déroulement du dossier.

Nous nous interrogeons quant à la crédibilité à accorder à cet accord social dès lors que la note de synthèse du 26 novembre 2010 n'a pas été respectée !

En effet, la garantie relative, entre autres, sur le maintien des activités durant 10 ans a été complètement bafouée !

Enfin, à l'instar d'ABX, la dette historique de 2 milliards d'€ et tous les efforts consentis par le passé resteront à charge du groupe SNCB et des Cheminots !

La répartition des mandats (2 CGSP-ACOD et 2 CSC-Transcom) pour le comité de suivi nous paraît troublante !

Dans ces conditions, la CGSP-ACOD « Cheminots » - « Spoor » ne peut que refuser le document qui est soumis.

Nous soulignons que l'ambiance sur les lieux de travail reste très tendue. Nous examinerons dans les prochains jours l'attitude à adopter suite à ce passage en force de l'employeur.

Cette déclaration suscite l'ire du Directeur général de HR-Rail qui n'hésite pas à nous menacer de prendre à l'avenir d'autres décisions unilatérales, notamment concernant le temps de travail !

Nous lui répliquons qu'en agissant de la sorte, il remet en cause les droits syndicaux et, plus singulièrement, le droit de contestation et de grève.

2. Statut du personnel Nouvelle édition

Le document a été à l'agenda de nombreuses réunions de la Sous-commission paritaire. Ces discussions ont permis de dégager un consensus sur les adaptations du statut suite aux changements légaux et à la mise en place de la nouvelle structure. *Le document est approuvé.*

3. Projet : Emploi d'étudiants jobistes (B-MS dans les grandes gares bruxelloises) Hors vacances scolaires sur base d'un contrat de travail

Nous regrettons la manière dont ce dossier nous a été présenté à la Sous-commission paritaire, sans être mis à

l'ordre du jour et sans document de discussion. Même si ce projet est limité aux gares bruxelloises et fera l'objet d'une évaluation en février 2016, nous ne sommes pas rassurés sur le niveau de l'emploi statutaire à B-M&S. Nous resterons très attentifs au déroulement de ce dossier et nous souhaitons qu'à l'avenir le dialogue social soit mieux mené. Nous n'approuvons pas le document.

10. Règlement général du traitement du personnel statutaire (RGPS 520)

Ce document a également donné lieu à de nombreux échanges en Sous-commission paritaire sans pouvoir conclure notamment sur la problématique de la suppression du supplément fixe de sélection en cas de refus de proposition d'installation.

Le quatrième Paquet ferroviaire

Le Conseil des Ministres des Transports.

Ce 8 octobre, se tenait à Luxembourg, un Conseil des Ministres européens relatif, notamment, au 4^e Paquet ferroviaire.

En marge de cette journée, une manifestation de l'ETF (Fédération européenne des Travailleurs des transports) se déroulait à Luxembourg ville pour contester ce que l'on appelle le pilier « Politique ». Ce pilier s'articule autour de la libéralisation totale du trafic intérieur de passagers et met en exergue la problématique des appels d'offres.

Dans ce contexte, il faut savoir que les pays affiliés à l'ETF ont dû faire preuve d'initiatives pour contrer la déferlante ultralibérale que nous préparaient certains États membres avides de pouvoir et d'expansionnisme ! Nous pouvons, à ce sujet, saluer l'efficacité du lobbying de nos Camarades des pays limitrophes car leur détermination s'est avérée particulièrement payante.

Suite à notre demande, le point est retiré de l'ordre du jour et sera rediscuté, afin de dégager un accord.

11. Facilités de circulation internationales FIP Classe de voiture

Afin de respecter la norme FIP qui limite à 15 % de l'effectif du personnel actif l'octroi des facilités de circulation internationales en première classe, la société souhaite limiter cette attribution aux agents détenant un grade de rang 3 ou supérieur et aux agents détenant un grade de rang 4+ qui comptent 4 ans d'ancienneté dans ce grade et 10 ans d'ancienneté de service.

Malgré plusieurs réunions de la Sous-commission paritaire et la réunion d'un groupe de travail spécifique, à

l'issue duquel des propositions avaient été formulées, nous ne sommes pas parvenus à un accord avec la société dans ce dossier. Nous n'approuvons pas le document et nous demandons également que ce point soit retiré. Notre demande est rejetée. *Nous n'approuvons pas le document.*

Nous déplorons encore une fois cette politique de passage en force de la société concernant des dossiers non soumis à la majorité spéciale des 2/3. Cette manière de procéder dégrade un peu plus à chaque fois la qualité du dialogue social au sein des Chemins de fer belges.

*Serge Piteljon
Secrétaire général*

Attribution directe ou l'appel d'offre ?

L'attribution directe existante par l'État à un opérateur historique était en compétition avec le principe dogmatique de l'appel d'offres qui met en concurrence tous les opérateurs intéressés historiques voire avec un opérateur privé.

À ce stade de la discussion certains textes évolueront encore mais l'accord semble se préciser. Les États membres sont arrivés à un consensus en la matière. En effet, l'attribution directe telle que nous la connaissons en Belgique, pourra être maintenue à l'avenir mais sous certaines conditions et, entre autres, les exigences en matière de « Critères de qualité ». On peut d'ailleurs s'interroger sur cette volonté de l'appliquer pour l'attribution directe alors que cette exigence ne figure pas à l'ordre du jour en cas d'appels d'offres. L'expérience dans des pays dont le rail a été libéralisé a démontré que la qualité

du service à l'égard des usagers s'est nettement dégradée par la mise en concurrence qui engendre une politique du « moindre coût » et du sacro-saint « coût du marché » !

Les lignes commerciales seront libéralisées (exemples TGV en service intérieur) en 2020 alors que les autres lignes dites de « services publics » le seront en 2026. De plus, en ce qui concerne cette attribution directe, lorsqu'un contrat sera octroyé à la SNCB, celle-ci pourra être prolongée de 10 ans, à savoir jusqu'en 2036... Mais ne nous attardons pas trop sur les dates car celles-ci pourraient encore évoluer dans les prochaines semaines. C'est le principe de la libéralisation qui doit attirer notre attention et toutes ses conséquences à terme pour les cheminot(e)s. Cette décision représente à nos yeux une avancée importante et une étape supplémentaire quant au principe de la libéralisation. Notre attention doit surtout se focaliser là-dessus !

ETF a depuis le début des débats exigé qu'en cas de transfert du personnel d'une Société à l'autre, tout soit mis en œuvre du point de vue social. Cet aspect ne semble pas être la priorité de la Commission européenne alors qu'elle a bien été relayée par le Parlement européen qui s'est inspiré de la position commune entre ETF et la CER (Communauté européenne du Rail - Employeurs). Nous regrettons que cette garantie n'ait pas fait l'objet d'une attention toute particulière par

le Conseil des Ministres européens en sa séance du 8 octobre 2015.

En revanche, le maintien des Sociétés intégrées et le fait que la notion de « Muraille de Chine » n'ait pas été retenue par le Conseil sont une bonne chose. Le maintien de Sociétés intégrées semble faire des émules...

La Présidence Luxembourgeoise prendra fin le 31 décembre 2015 et passera le témoin à la Hollande du 1^{er} janvier

au 30 juin 2016. La Présidence hollandaise avait reçu la mission de se pencher sur les fameux critères de qualité lors de l'attribution directe. À suivre donc...

Je tiens également à remercier nos Camarades de la Régionale de Luxembourg qui se sont rendus à la concentration de l'ETF le jour de ce Conseil des Ministres.

*Serge Piteljon
Secrétaire général*

Les quatre grands mythes de la privatisation du Rail au Royaume-Uni

Philip Hadley - 27 mai 2015

La privatisation du Rail au Royaume Uni a été proposée dans le début des années 1990 avec des promesses d'un meilleur service, moins cher pour les usagers et des subventions réduites de l'État. Les Compagnies ferroviaires privées soutenaient qu'elles apporteraient le capital et leur expertise qui transformeraient la performance du secteur alors que la concurrence améliorerait l'efficacité et l'innovation.

« Action for Rail » a publié une nouvelle analyse qui brise ces « mythes » de la privatisation du rail. Pour voir l'article complet « *The Four Big Myths of UK Rail Privatisation* » :

http://actionforrail.wpengine.com/wpcontent/uploads/2015/06/Four_Big_Myths_Rail_Privatisation_Report_2015_LR.pdf

Chacune des mesures de la privatisation ferroviaire britannique a été un échec. Aujourd'hui, les Chemins de fer ont besoin de milliards supplémentaires en financement gouvernemental, les investissements privés ne se sont pas matérialisés et les passagers sont confrontés aux tarifs les plus élevés et voyagent, pour certains, sur le plus vieux matériels roulants d'Europe.

Les sociétés d'exploitation de trains privées sont bénéficiaires de subventions publiques alors qu'elles redistribuent

presque tous leurs profits d'exploitation sous forme de dividendes aux actionnaires de leurs sociétés.

Les partisans de la privatisation du rail adhèrent au « mythe » et la considèrent comme un succès pour le client et le contribuable.

Ce document brise ces mythes !

Voici quelques faits clés du rapport de démythification :

Mythe 1 : la privatisation du Rail (UK) = Croissance du trafic « passagers »

- L'augmentation des voyages ferroviaires est due à trois facteurs clés qui n'ont rien à voir avec les sociétés d'exploitation de trains :
 - la croissance à long terme dans le PIB,
 - l'évolution des tendances de « navetage » car l'emploi est concentré dans les grandes zones urbaines, en particulier à Londres et le Sud-Est,
 - l'augmentation des coûts de l'utilisation de la voiture.
- L'augmentation de 59 % de passagers sur les Chemins de fer britanniques a également été stimulée par l'augmentation de 300 % des subventions publiques depuis la privatisation.

Mythe 2 : la privatisation ferroviaire britannique a donné lieu à de nouveaux investissements et à de l'innovation

Plus de 90 % des investissements dans les Chemins de fer ces dernières années ont été financés par un organisme du secteur public « Network Rail », et proviennent principalement du financement des contribuables ou d'emprunts souscrits par le gouvernement.

Les véritables investissements « privés » dans les Chemins de fer en 2010-11 étaient situés entre 100 et 380 millions £ (entre 135 et 513 millions d'€), avec la grande probabilité que cet investissement soit situé dans la moitié inférieure de l'estimation.

La même année, d'autres sources de revenus pour le Chemin de fer - l'argent public et les impôts - ont contribué à hauteur de 10,6 milliards de £ (+/- 14,3 milliards d'€).

Mythe 3 : la privatisation ferroviaire britannique a entraîné des services moins chers et de meilleure qualité pour les passagers

- Depuis la privatisation du rail en 1995 jusqu'à 2015, tous les billets (réglementés ou non) ont augmenté en moyenne de 117 %, ou de 24 %

en termes réels.

- Les Chemins de fer britanniques sont plus lents et plus surpeuplés que les Chemins de fer de propriété publique tels qu'en Allemagne, en France, en Italie et en Espagne.

Mythe 4 : la privatisation ferroviaire britannique est une meilleure affaire pour le contribuable

- Le coût de fonctionnement du Chemin de fer a plus que doublé en termes réels depuis la privatisation : de 2,4 milliards £ (= 3,24 milliards d'€) par an (1990-91 à 1994-95) à

environ 5,4 milliards £ (7,29 milliards d'€) par an (2005-06 à 2009-10).

- Selon des données officielles, l'un des opérateurs ferroviaires privés au Royaume-Uni reçoit plus de subventions qu'ils n'en payent sous forme de paiements de franchise au gouvernement. En 2013-14, le gouvernement a contribué à hauteur 3,8 milliards de £ pour l'industrie ferroviaire au Royaume-Uni (5,13 milliards d'€).
- Les cinq principaux bénéficiaires de subventions publiques à eux seuls reçoivent près de 3 milliards de £

(+/- 4 milliards d'€) aux frais des contribuables entre 2007 et 2011. Cela leur a permis de faire des bénéfices d'exploitation de 504 millions de £ (680 millions d'€) dont plus de 90 % (466 millions £ - 630 millions €) qui ont été versés aux actionnaires.

Dans quelques semaines, nous organiserons avec nos collègues anglais, une journée « débats ». Ce sera l'occasion de vous faire découvrir les faces cachées de la privatisation et des effets pervers du service minimum.

*Michel Abdissi
Président*

Enfin du positif !!!

Ce que la CGSP-ACOD a obtenu pour vous

Malgré tout ce que la conjoncture actuelle peut faire craindre en matière de régression sociale, il reste au moins un domaine où notre action continue à porter ses fruits, c'est celui de nos œuvres sociales. Comme la fin de l'année approche à grands pas, il nous a semblé opportun de faire le point sur les avancées que nous avons pu obtenir en ce domaine au cours de l'année 2015.

C'est tout d'abord aux enfants, et par conséquent à leurs parents, que nous avons pensés.

Pour la première fois en fin 2014, chaque enfant bénéficiaire de RailCare a reçu un cadeau de Saint Nicolas de 35 €. Ce sera de nouveau le cas cette année.

Ensuite, pour ce qui est des plaines de jeux et des stages, la Caisse de solidarité sociale intervient désormais à raison de 3 € par jour pendant 20 jours au plus durant les vacances scolaires en faveur de **tous** les organismes organisant des plaines de jeux et des stages non résidentiels.

L'accès au *kid's days* a été élargi et c'est désormais durant 20 jours et non plus 15 que les enfants peuvent bénéficier de cet avantage.

Pour les plus grands, nous avons amélioré le système du prêt d'études. En effet, celles-ci s'avérant toujours plus onéreuses, il a été décidé de permettre à l'étudiant d'emprunter non plus 1 000 € mais bien 1 500 € par année scolaire, soit au total 6 000 € au lieu de 4 000 € sur la durée globale des études.

Nous avons également pensé aux étudiants bénéficiaires de RailCare qui effectuent des stages à l'étranger, que ce soit par Erasmus ou dans tout autre cadre. Via la plate-forme Mutas, ils sont assurés d'obtenir des soins adéquats et éventuellement si nécessaire, d'être rapatriés durant une année.

L'année 2015 a aussi été l'occasion de revoir fondamentalement notre politique à l'égard des personnes porteuses d'un handicap, en tentant d'offrir un large éventail de solutions tant en faveur des personnes porteuses d'un handicap que pour les membres de leur famille tout en évitant autant que possible de discriminer ces personnes. Ainsi, diverses interventions nouvelles ont vu le jour, d'autres ont été améliorées ou simplifiées.

Citons notamment :

- **le Centre de jour pour enfants handicapés** : la caisse de solidarité sociale accorde 5 € par jour pour **tout** bénéficiaire RailCare qui fréquente un centre d'accueil de jour pour adulte, un centre d'accueil de jour pour enfant ou le semi-internat ;
- **les vacances des enfants handicapés et enfants diabétiques** : la caisse de solidarité sociale limite l'intervention aux enfants atteints d'un handicap âgés de maximum 25 ans et intervient pour un forfait journalier de 25 €, avec un maximum de 40 jours par an répartis au plus sur 3 périodes ininterrompues ;
- **l'aide à l'intégration des personnes handicapées** : en fonction des autorités fédérées, une participation financière d'un montant mensuel de 5,05 € à 34,32 € peut-être réclamée à la personne handicapée. La Caisse de solidarité sociale intervient à raison de 5 € par mois pour tout bénéficiaire RailCare qui recourt à ce service ;
- **la garde à domicile ou placement résidentiel de courte durée des personnes handicapées** : la Caisse de solidarité sociale intervient 10 jours par année civile à raison de 2 € par heure pour tout bénéficiaire handicapé de RailCare qui recourt à ce service.

La santé de nos bénéficiaires fut de tout temps notre préoccupation principale. 2015 n'a pas dérogé à cette règle et plusieurs améliorations ont été introduites.

Dans le domaine des médecines parallèles, chaque bénéficiaire peut à présent prétendre au remboursement de 4 séances par an (au lieu de 2 auparavant), toutes spécialités confondues (chiropractie, ostéopathie et acupuncture), à raison de 10 € par séance soit au total 40 € par an.

De même, les prestations de diététicien dont nos bénéficiaires peuvent obtenir le remboursement ont été portées à 4 par an (au lieu de 3) soit là aussi un total de 40 € par an.

Pour ce qui concerne les bénéficiaires de RailCare en vacances à l'étranger, nous avons dû constater que dans certains pays, lors d'une hospitalisation urgente, les vacanciers sont systématiquement dirigés vers des cliniques privées, ce qui a inévitablement des conséquences non négligeables sur les

frais qui en découlent. Dès lors, il a été décidé de supprimer le plafond de 2 500 € qui limitait les interventions de Mutas, ce pour les pays de l'Espace économique européen et pour la Suisse.

Aussi, toujours dans le domaine de la santé mais plutôt dans une optique de prévention, nous avons fait porter le montant remboursé pour un abonnement à un club sportif à 40 €, soit un doublement de l'intervention.

Enfin, dans un souci de toujours mieux communiquer à l'égard des bénéficiaires, 2015 fut aussi l'occasion, grâce aux apports de la Caisse de solidarité sociale, de mettre en ligne un site Internet où vous pourrez trouver des conseils mais aussi des informations sur les divers avantages que procure RailCare ainsi que sur la manière de les obtenir. Pour ceux qui n'auraient pas encore fait la démarche, l'adresse du site est la suivante : www.hrrailcare.be. N'hésitez pas à le visiter et surtout à vous inscrire afin d'accéder à ces informations et à toute une série de facilités qui vous y sont offertes.

D'aucuns trouveront peut-être qu'il reste des progrès à accomplir, nous ne le nions pas. Fin 2014, une comparaison a été réalisée avec d'autres mutualités, d'autres services sociaux d'entreprise. Celle-ci a montré que, certes, nos interventions sont performantes, voire excellentes dans certains domaines, mais aussi qu'il demeure ici et là des points à améliorer, par exemple dans le domaine de la prévention santé.

C'est pourquoi, nous appuyant sur cette étude, la CGSP-ACOD a rédigé conjointement avec nos collègues de la CSC Transcom un cahier de revendications dont nous entendons bien réaliser l'essentiel en 2016. D'autant plus que la Caisse de solidarité sociale dispose encore de moyens importants qui sont aujourd'hui inemployés ce que nous ne cessons de dénoncer au niveau des instances paritaires concernées.

Claudy Deschaepmeeester
Secrétaire nationale

Régionale de Charleroi - Dîner musical

Le Comité des Pensionnés Cheminots de la CGSP de Charleroi organise un dîner musical, **le 1^{er} décembre à 12h**, rue de Montigny 42 – Charleroi – Salle 1

PAF : 5 €/personne, à payer à l'inscription sur le compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 - CGSP Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica – Tél. : 071/797 111).

Menu : Apéritif, Repas Grec, Dessert et café (boissons comprises).

Date limite des inscriptions : le 24 novembre 2015. Inscriptions limitées à 80 personnes.

G. Itri, A. Decoux,
Secrétaires permanents

Régionale du Hainaut occidental - Repas de la Saint-Éloi

Les Pensionnés « Cheminots » CGSP du Hainaut occidental, section d'Ath, organisent le repas de la Saint-Éloi **le 29 novembre à 12h**, au Moulin de la Hunelle à Chièvres

Au menu :

L'apéritif Saint Éloi et ses douceurs - La lotte aux petits légumes - La crème de cerfeuil
Le carré de porc sauce grand-mère agrémenté de rösti et chicons braisés - La pêche melba

Coût :

- 20 € pour les affiliés CGSP Cheminots Pensionnés de la régionale, les actifs de la section ainsi que les conjoints.
- 30 € pour les sympathisants.
- Les boissons choisies au cours du repas et le petit noir seront servis selon le tarif en vigueur.
- Ambiance musicale assurée par « Monica et Jacques ».

La réservation s'effectuera, jusqu'au 20 novembre au plus tard, auprès des Camarades :
 - Francis Detez : rue Gérard Dubois, 29 à 7800 Ath (068/283 705),
 - Jean-Claude Imbo : rue Culant, 30 à 7864 Deux-Acren (068/338 606 et 0475/224 745).

Nous serons heureux de vous retrouver nombreux lors de cette festivité.
 Le Comité de la CGSP Cheminots, Section d'Ath.

Régionale de Mons-Borinage - Repas des anciens

Le Comité « Pensionnés et Pré-pensionnés Cheminots » de la régionale organise **le 14 novembre à 12h** son traditionnel « repas des anciens » qui aura lieu au siège de la régionale, 18/20 de la rue Lamir à MONS (parking aisé dans la cour accès possible dès 11h45).

Le Camarade Claudy Deschaepmeester, Secrétaire national ayant en charge les pensions et œuvres sociales, sera présent et nous fera brièvement le point sur les sujets d'actualité.

Au menu : Apéritif - Couscous et vin à discrétion - Café - Dessert.

Coût : 25 €/personne à verser sur le compte BE24 0341 9153 3838, au plus tard le 10/11/2015.

Les participants se verront offrir la traditionnelle cougnolle.

Sur commande uniquement, possibilité d'achat de cougnolles et pagnons borains au prix de 6 € pièce.

Inscriptions, réservations et commande pagnons et cougnolle :

- Albert Mahieu, Tél. 065/64 44 46
- Marcel Debrichy, Tél. 065/31 36 05
- Jacques Depuyt, Tél. 065/31 59 66
- Jean-Claude Dufrasne, Tél. 065/67 92 37 ou par mail à jc.dufrasne00@gmail.com

Invitation cordiale à tous, pensionnés, pré-pensionnés et actifs.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation
- 4 /** Précarité • Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix
- 6 /** Protectionnisme • Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches
- 7 /** Le mot qui pue • L'exclusion (sociale)
- 8 /** IRB • La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité

Infos CHEMINOTS

- 9 /** Édito • C'est scandaleux !
- 10 /** Un CEO peut-il remettre en question le droit de grève ?
- 11 /** Commission paritaire nationale du 5 octobre 2015
- 12 /** Le quatrième Paquet ferroviaire
- 13 /** Les quatre grands mythes de la privatisation du Rail au Royaume-Uni
- 14 /** Enfin du positif. !!!
- 15 /** Régionale de Charleroi – Dîner musical
/ Régionale du Hainaut occidental – Repas de la Saint-Éloi
- 16 /** Régionale de Mons-Borinage – Repas des anciens

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be